

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 FEVRIER 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-10

OBJET : Marché de maintenance, d'entretien et travaux neufs des réseaux d'éclairage public. Société Satelec- Ville de Nogent sur Marne. Avenant de mutualisation partielle.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	18
Absents	7

Votants	83
Abstention	0
Suffrages exprimés	83
Pour	83
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI.

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Sylvie CHARDIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par Laurent COCQ, René GAILLARD représenté par Germain ROESCH, Gérard LAMBERT représenté par Sengul KARACA, Sergine LEFIEF représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Robin LOUVIGNE représenté par Dominique LE BIDEAU, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Pierre LEBEAU, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Christine Rynine représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Igor SEMO représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Jean-François VOGUET représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE.

Absents :

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Sylvie TRICOT DEVERT.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

OBJET : Marché de maintenance, d'entretien et travaux neufs des réseaux d'éclairage public. Société Satelec- Ville de Nogent sur Marne. Avenant de mutualisation partielle.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le marché à bons de commandes passé avec la société Satelec portant sur des travaux de maintenance, d'entretien et de travaux neufs des réseaux d'éclairage public pour le compte de la ville de Nogent sur Marne,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution des travaux annuels de maintenance et d'entretien de l'éclairage public des voies communautaires situées sur le territoire de la ville de Nogent sur Marne, il convient pour des raisons d'organisation opérationnelle et de sécurité du personnel des entreprises intervenantes de mutualiser l'usage dudit marché entre la ville de Nogent sur Marne et l'EPT ParisEstMarne&Bois par voie d'un avenant,

CONSIDERANT que l'établissement ParisEstMarne&Bois continue d'assurer financièrement le montant des prestations transférées conformément à l'article L.52.11-5 du code général des collectivités territoriales se substituant de plein droit aux communes dans le cadre de la loi Notre n°2015-991, art 59.

DELIBERE

APPROUVE les termes de l'avenant de mutualisation partielle du marché relatif à la maintenance, l'entretien et les travaux neufs des réseaux d'éclairage public à passer entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et la ville de Nogent sur Marne à effet du 1^{er} mars 2019.

AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP. MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20190304-19-10-DE
Date de télétransmission : 04/03/2019
Date de réception préfecture : 04/03/2019